

# Covid-19

☐ **Le Théâtre Le Public est certifié [Brussels Health Safety Label](#) par la Région Bruxelles-Capitale et Visit.brussels**

Les lieux certifiés par ce label respectent les mesures d'hygiène conformes aux normes en vigueur et appliquent les règles de prévention propres à chaque secteur.

## FAQ

[Quelles sont les mesures en vigueur ?](#)

[Comment reporter mes tickets de spectacles durant la période du CST ?](#)

[Comment reporter mes tickets de spectacles non joués ou interrompus les saisons précédentes ?](#)

[Puis-je transformer mes tickets non utilisés en don pour soutenir les artistes ?](#)

[Quelles sont les mesures en vigueur ?](#)

☐ Le port du masque n'est plus obligatoire pour le personnel et les spectateurs.

☐ Nous sommes heureux de vous accueillir à nouveau avec des jauges à 100%.

☐ Nos salles de spectacle sont équipées d'un système d'aération (extraction, pulsion, purification et contrôle CO2) ainsi que de filtres spécifiques recommandés par les experts et les espaces sont nettoyés et désinfectés quotidiennement.

☐ Du gel hydroalcoolique est disponible aux différentes entrées et sorties du théâtre et des salles.

☐ Nous vous demandons de venir avec vos billets imprimés ou de présenter leur version mobile sur votre smartphone.

[À propos des reports :](#)

**Comment reporter mes tickets de spectacles durant la période du CST (entre le 15 octobre et le 6 mars 2022) ?**

Tous vos tickets et abonnements payés et non utilisés durant la période du CST restent valables jusque fin juin 2022 pour le(s) spectacle(s) de votre choix de la saison 2021-2022 !

**Comment reporter mes tickets de spectacles non joués ou interrompus les saisons précédentes ?**

Tous vos tickets et abonnements payés et non utilisés durant les fermetures Covid-19 restent valables jusque fin août 2022 pour le(s) spectacle(s) de votre choix de la saison 2021-2022 !

[À propos des dons :](#)

**Puis-je transformer mes tickets non utilisés en don pour soutenir les artistes ?**

Vous pouvez contacter le service 0800 944 44 ou envoyer un mail à [contact@theatrelepublic.be](mailto:contact@theatrelepublic.be). Nous pourrions vous fournir une attestation fiscale pour bénéficier d'une réduction d'impôt si votre don est de minimum 40€.